



Compte rendu du CTL du 13 février 2020

Dès cette année la destruction de notre réseau prend forme, et tout va s'accélérer en 2021 avec la mise en place concrète du Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Toujours dans un contexte de luttes et d'opposition à ce projet néfaste, l'ensemble des organisations syndicales de Gironde a néanmoins fait le choix de siéger à ce CTL afin de ne pas pénaliser les agents qui attendent des réponses à leurs nombreuses interrogations sur leur avenir et pour porter leur opposition à la destruction de notre réseau.

✓ Accueils de proximité



Ces accueils, financés à hauteur de 2 millions € par la DGFIP (et oui, la DGFIP finance la disparition de son propre réseau!!!) peuvent revêtir différentes formes :

- Maison de Service au Public (MSAP),
- Espace Public Numérique (même en zones blanches où la visio et les applicatifs ne fonctionnent pas, sauf sur le papier !!!),
- Espaces France Service (EFS, ex MFS!!!). Il s'agit d'une MSAP qui a été labellisée selon un certain nombre de critères de qualité de service avec à la clef 30 000€ de subventions de l'état par an.

◆ Implantations :

En Gironde, depuis 18 mois, la DGFIP travaille en partenariat avec 15 structures de proximité déjà existantes (St Ciers sur Gironde, Bourg, Castillon, Ste Foy la Grande, St Symphorien, Préchac, Grignols, Barsac, Le verdon sur Mer, St Vivien de Médoc, Carcan, Calgon, Cavignac, Sauveterre et La Réole).

8 structures ont déjà reçu le label France Service (Ste Foy, Captieux, Cussac Fort Médoc, Rauzan, Pessac, Lacanau, Ste Eulalie et Blaye), et d'autres structures d'accueil seront labellisées EFS au fil de l'eau.

Les accueils de proximité ne se situent pas dans les structures DGFIP déjà implantées sur ces communes.

En Gironde, dès 2020, il y aura 36 accueils de proximité.

◆ Contenu :

Les MSAP et les EFS sont constituées de 2 agents super-polyvalents appelés « animateurs ».

Formés en 2H30 sur nos métiers ?!!!, ces animateurs n'auront pas accès à nos applications mais seront simplement là pour aider les usagers à déclarer, à formuler leur question sur la messagerie sécurisée, à remplir et transmettre un formulaire de demande de délai, à contester une imposition, à accéder à leur compte fiscal, etc ... bref que des choses « simples » puisque d'après la direction il s'agit de la majeure partie des questions !!!

Les collègues qui font de la réception du public seront contents de l'apprendre !!!!

Les « animateurs » auront également la possibilité de prendre des rendez-vous téléphoniques pour le contribuable. Le service concerné ayant à charge de recontacter l'utilisateur au jour et à l'heure demandée...

En cas de question « complexe » (et on peut croire qu'il y en aura!!!) l'animateur contactera un référent dûment identifié dans le service concerné par la question.

Le référent dans les services « back office » doit être joignable de 9H à 12H et de 14H à 16H.

En dehors de ces horaires, l'animateur laissera un message auquel le référent devra répondre dans les 24H (un peu plus de pression????!!!) et cette tâche sera prioritaire.

Lors des campagnes d'impôts (entre mai et novembre), la Direction a fait le choix de recourir à l'Equipe Départementale de Renfort pour assurer des permanences dans les accueils de proximité et en mairie .

Néanmoins il n'y aura pas de recrutement supplémentaire pour étoffer l'équipe de renfort, ce qui signifie que pendant ces périodes déjà lourdes et difficiles pour les services face au manque de personnel, il ne faudra plus compter sur l'EDR!!!

◆ Rappel :

Les animateurs France Services sont des agents territoriaux ou de la poste (souvent en CDD).

Il ne devrait pas y avoir d'agent de la DGFIP sauf demande expresse des collectivités.

Actuellement seules Ste Foy la Grande et Castillon ont demandé la présence d'un agent de la DGFIP, mais la décision n'a pas encore été prise pour savoir s'il s'agirait d'agents à temps plein sur la structure.

Un appel à candidature pour ces 2 structures sera effectué par la Direction.

Force est de constater qu'une fois de plus la sélection entre les éventuels candidats se fera selon le fait du prince...

Les agents choisis par la Direction pour intégrer ces structures seront « formés » (à minima????!!!) pour pouvoir répondre à l'ensemble des questions (caf, pôle emploi, etc.).

Ils resteront rattachés fonctionnellement à un service de la DGFIP.

Cependant, les modalités précises de leurs conditions de travail (horaires, congés, ...) ne sont pas connues actuellement.



La note DG du 28 janvier 2020 aggrave la situation des agents qui feraient le choix de travailler au sein de ces services publics low-cost : ces espaces dits de premier accueil et d'accompagnement aux démarches en ligne doivent être ouverts 24 heures par semaine au minimum, **avec possibilité de permanences les soirs, week-ends et jours fériés !**

Et si cela ne suffisait pas à convaincre les collègues qui souhaitent encore se positionner en EFS , voici un petit panel des domaines auxquels il leur sera demandé de répondre avec une formation au rabais :

- « Formation, emploi et retraite » pour l'Assurance retraite et Pôle Emploi, MSA, CNAV, UDAF, les missions locales, informations jeunesse (PAEJ, MDA),
- « prévention santé » pour la Caisse d'Assurance Maladie et son site ameli.fr, pour la Maison départementale des Personnes Handicapées, la CNSA,
- « Etat civil et famille » pour la CAF, l'Agence nationale des titres sécurisés (passeport, CNI, ...),
- « Justice » pour les Maisons de Justice et du Droit, le défenseur du droits, avocats, notaires, huissiers,
- « Budget » pour la DGFIP, la CAF, la CPAM, la DDPP, l'INC, la DGCCRF,
- « Logement, mobilité et courrier » pour les mairies, CCAS, CIAS, La Poste,...



Bien sûr, « pendant les périodes où ils ne seraient pas occupés par leur activité d'accueil », ils pourraient travailler à distance pour leur service d'affectation.

Il n'y a pas de petit profit, et surtout pas une minute à perdre !!!

Et comme tout cela ne suffisait pas, et que baisser la qualité du service rendu devient le mot d'ordre, il a été décidé qu'au niveau de l'accueil dans nos structures, les agents devaient être à même de répondre également à l'ensemble des questions de « premier niveau » d'un usager même si cela concerne un autre service et une mission qui n'est pas la leur.

Les accueils de proximité et les EFS, comme l'ensemble du dispositif de mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, sont une mauvaise chose pour les agents, pour nos missions, pour la population, pour les collectivités locales, et pour l'avenir même de la DGFIP.

Selon les dernières études, 89 % des usagers sont satisfaits des réponses qui leur sont apportées lorsqu'ils sollicitent nos structures. La qualité du travail des agents de la DGFIP est forte et reconnue. Alors pourquoi démanteler un réseau qui fonctionne ?

Pour la CGT Finances Publiques, ces réformes doivent être abandonnées pour reconstruire un réseau de services de proximité de pleine compétence digne de ce nom. Les moyens nécessaires doivent être donnés pour permettre à l'ensemble des agents de réaliser toutes les missions DGFIP dans de bonnes conditions de travail.

L'ensemble des Organisations Syndicales a voté contre la mise en place de ces accueils de proximité

✓ Mise en place des Conseillers Décideurs Locaux (CDL)



Cette fonction a pour but de donner un nouvel essor à la mission de conseil qui était jusqu'à présent dévolue aux comptables.

Les missions de conseil (CDL) et de gestion (SGC) sont maintenant clairement distinctes.

Cette décision, prise au niveau du ministère a pour but d'alléger les tâches du comptable et de répondre aux attentes et aux demandes formulées par les ordonnateurs.

La Direction a déjà reçu tous les comptables concernés par les fermetures de structures en 2021 afin de connaître leurs attentes et savoir s'ils souhaitaient devenir Conseiller Décideur Local.

Il faudra qu'il existe une relation fluide entre le comptable du SGC et le CDL.

Le Conseil Décideur Local devra maîtriser l'organisation du réseau de la DGFIP et être particulièrement mobile.

La mission conseil passant par une relation privilégiée avec l'ordonnateur, il disposera d'un bureau au sein de l'EPCI mais également dans le SGC avec lequel il travaillera.

Fonctionnellement, les CDL seront rattachés à la Direction et constitueront un réseau sous le pilotage de la Mission Gestion Publique.

Le CDL, tout comme le comptable du SGC ne disposeront plus des indemnités de conseil qui étaient versées jusqu'à présent par les collectivités.

Le CDL touchera une indemnité spécifique liée à sa fonction et prise en charge par l'état.

Une préfiguration est mise en place à Sauveterre dès le 16 mars 2020, afin de tester le contenu de la fonction de Conseiller Décideur Local, ainsi que les liaisons internes et externes nécessaires à l'exercice de son métier, même si le SGC de la Réole n'est pas encore créé.

Les autres Conseillers Décideurs Locaux seront mis en place progressivement en 2021.

L'ensemble des Organisations Syndicales a voté contre la mise en place des CDL

✓ **Nouveau Réseau de Proximité**



La Direction ira à nouveau à la rencontre de tous les personnels concernés par les restructurations avant la fin mars 2020 afin d'identifier les souhaits des agents qui ne voudraient pas suivre leur mission.

Un mouvement de mutation spécifique aura lieu à l'automne, en dehors du mouvement de mutation local de septembre.

Une affectation provisoire entre le 01/01/N+1 et le 31/08/N+1 sera prononcée.

Elle sera définitive au mouvement de septembre N+1

Par anticipation, et afin de tenir compte des souhaits des agents rencontrés, la Direction procédera à des gels de postes lors du mouvement local de septembre.

Sachant qu'il n'y a plus de CAP cette année, cela signifie qu'il n'y a plus aucune garantie pour les agents...

Concernant les postes dont les missions vont être « éclatées », le volume de charges sur ces missions est susceptible d'évoluer en fonction des éléments que transmettront les chefs de services concernés.

Le nombre d'emplois transférés sera connu lorsque les volumes de charges auront été actualisés.

